

## 16 Les viols pendant le génocide des Tutsi : Un crime d'envie

---

EMMANUEL HABIMANA,<sup>1</sup> CAROLE VACHER,<sup>2</sup>

BERTHE KAYITESI,<sup>3</sup> ET CALLIXTE KABAYIZA<sup>4</sup>

Le génocide contre les Tutsi du Rwanda en 1994 a occasionné plus ou moins un million de morts. Cette tragédie qui a duré 100 jours, se caractérise par la proximité physique et sociale très étroite entre les victimes et les bourreaux et le recours aux armes blanches pour faire souffrir les victimes de façon sadique. Parmi celles-ci, plusieurs durent implorer, voire soudoyer les bourreaux au moyen d'importantes sommes d'argent pour être achevées au fusil plutôt que déchiquetées à la machette.<sup>5</sup> Par ailleurs, le génocide des Tutsi du Rwanda se caractérise aussi par l'ampleur des viols et par les mutilations nombreuses et divers rituels sadiques à caractère sexuel. À côté de ces actes d'une extrême cruauté, une indifférence quasi totale du reste de la population. Car la plupart des Hutu qui n'étaient pas impliqués dans les massacres continuèrent néanmoins à s'adonner à leurs activités routinières (travaux aux champs, assistance aux messes chrétiennes du dimanche, baptêmes, mariages).

### Préludes au génocide

Le génocide de 1994 s'inscrit dans la continuité de violences, de marginalisation et de discrimination contre les Tutsi depuis 1959, peu avant l'indépendance du pays. Déjà à cette époque, les discours et la propagande du Parmehutu (le parti pour l'émancipation des Hutu) martelaient fort que les Tutsi étaient des envahisseurs : « iwanyu rwose ni muli Abisiniya » (« chez vous – en parlant des Tutsi – c'est l'Abyssinie », actuelle Éthiopie), tel était le leitmotiv d'une des chansons révolutionnaire hutu en 1960.

L'appel à la mobilisation hutu contre la menace tutsi se fit de façon systématique dès cette époque. D'abord les autorités politiques mirent l'accent sur le juste équilibre, qui consistait à renverser les privilèges

anciennement détenus par une petite minorité de Tutsi et les attribuer aux Hutu. Discours, slogans et décrets présidentiels furent abondamment utilisés pour justifier et normaliser une sorte de discrimination positive. Mais celle-ci était accompagnée de discours culpabilisants et généralisants qui assimilaient tous les Tutsi (et non plus la petite minorité privilégiée) à des exploiters ignobles, arrogants et méprisants à l'endroit de tous les Hutu. Ce mouvement se poursuivit avec la redéfinition de l'histoire du pays qui reconsidérerait le peuplement du pays. Les Tutsi furent assimilés à des envahisseurs, à des colonisateurs qu'il aurait convenu de chasser du pays au moment de l'indépendance. Cette propagande était facilitée par le bouillonnement et l'embrasement de tout le continent africain qui réclamait son indépendance à la fin des années 50 et au début des années 60. Mais, alors que dans le reste de l'Afrique les peuples voulaient leur autonomie en chassant les colons, au Rwanda, les Hutu firent alliance avec les colons Belges pour se débarrasser des Tutsi. Un peu partout on assista à des scènes de pillages, d'incendie, de viols, voire de meurtres.

Les Hutu, disaient les propagandistes, ont accueilli gentiment les Tutsi et en guise de gratitude ces derniers les ont méprisés et réduits à l'esclavage. Si les Hutu voulaient s'affranchir, ils n'avaient pas d'autre choix que d'éliminer les Tutsi. C'est en ce moment qu'est apparu le terme « travailler » c'est à dire attaquer et éliminer les Tutsi. L'appel à la mobilisation via les médias en utilisant un tel terme en apparence neutre, voire positif, avait entre autres la fonction d'endormir les étrangers qui ne pouvaient pas se douter que par « travail », on entendait des actions violentes et meurtrières. Les gens étaient appelés à « travailler », avec enthousiasme, avec entrain, et avec énergie, sans relâche. Durant le génocide, l'évocation de l'importance de « bien travailler », de se remettre au « travail » n'était une ambiguïté pour personne, que ce soient les victimes visées qu'étaient les Tutsi, ou pour les bourreaux potentiels qu'étaient les Hutu. Jean Hatzfeld, dans son livre « Une saison de machettes », explique comment le « travail » de tuer était perçu comme une simple banalité par les bourreaux. Ces derniers décrivent leur « travail » en des termes qui déroutent le profane : l'importance de bien apprendre le travail, comment s'exercer sur de jeunes enfants, quels conseils donner aux timides et aux maladroits, comment les encadrer, l'importance d'alterner brimades, compliments et récompenses, etc. Tuer était tellement associé au travail que certains « ouvriers » respectaient scrupuleusement les heures de travail et avaient hâte de rentrer chez eux savourer le repas préparé par leurs épouses et bénéficier d'un repos mérité.<sup>6</sup>

D'autres termes furent exploités avec un sens fabriqué pour la circonstance : « démocratie » par exemple. Comme le pays accédait au vote démocratique, le terme « démocratie » fut habilement falsifié et renversé pour désigner la confiscation des terres appartenant aux Tutsi. Sorte de réforme agraire à la rwandaise, les nouvelles terres servirent à des fins individuelles ou communautaires. Ainsi, même aujourd'hui, les « champs de la démocratie » sont des terrains qui peuvent être utilisés à des fins collectives comme la construction d'écoles, de dispensaires ou de parcelles servant à l'expérimentation de nouveaux produits vivriers, et ce sont généralement des propriétés ayant appartenu aux Tutsi massacrés ou exilés.

En perdant leurs terres qui furent ainsi « démocratisées », des centaines de milliers de Tutsi rescapés furent forcés à l'exil dans les pays limitrophes et des milliers d'autres furent poussés dans des régions jusque là inhospitalières où sévissait la malaria. À ce propos, le témoignage de Mukasonga contient des précieuses informations sur cette déportation intérieure et les persécutions que les Tutsis y ont subies. Née dans le Sud-Ouest du Rwanda, Mukasonga fut déportée encore sur le dos de sa mère dans le Bugesera. Elle décrit cette région ainsi :

Je ne sais quand mes parents se sont rendus compte qu'on les avait déportés à Nyamata, au Bugesera. Le Bugesera ! Le nom avait quelque chose de sinistre pour tous les Rwandais. C'était une savane presque inhabitée, la demeure des grands animaux sauvages, infestée par la mouche tsé-tsé.<sup>7</sup>

En chassant les Tutsi, les Hutu extrémistes voulaient s'approprier leurs terres et tous leurs biens. Plusieurs auteurs ont élaboré des hypothèses pour expliquer cette tragédie rwandaise. Pour notre part, nous allons tenter de montrer que le génocide des Tutsi du Rwanda découle en grande partie de l'envie ressentie à divers niveaux par les Hutu envers les Tutsi.

### **Une société rongée par l'envie**

Il y a des sociétés compétitives, individualistes et d'autres plus solidaires, des sociétés pieuses et d'autres fanatiques, des sociétés pacifiques ou belliqueuses. Comment peut-on décrire la société rwandaise ? Le premier auteur de cet article est Rwandais et décrit sa culture comme principalement envieuse. La plupart des personnes confondent envie et jalousie. Bien que connexes, ces affects sont différents. En effet, la jalousie

est un affect que nous ressentons lorsque quelqu'un risque de nous prendre quelque chose qui nous appartient (par exemple dans la jalousie amoureuse où nous pouvons avoir peur de perdre notre bien-aimé lorsqu'une personne essaye de le séduire). Qu'en est-il de l'envie ?

Dans « Envie et gratitude », Klein définit l'envie comme « le sentiment de colère ressenti parce qu'une autre personne possède ou jouit de quelque chose de désirable ; la pulsion envieuse étant de prendre cette chose et à défaut de l'avoir de l'endommager ». <sup>8</sup> Bien qu'il y ait plusieurs intensités d'envie : l'envie malicieuse, l'envie non malicieuse, l'envie comme source d'émulation, <sup>9</sup> la forme que nous allons développer et qui est répandue au Rwanda est l'envie malicieuse. Celle-ci se caractérise par la colère, la malveillance, la rage, la médisance et divers autres affects, attitudes et comportements négatifs à l'égard de la personne enviée. Dans les cas extrêmes, l'excès de rage pousse l'envieux à détruire l'objet envié. Nous sommes à l'occasion témoins de cas de vandalisme gratuits commis uniquement pour le plaisir de détruire. Les Rwandais ont de tout temps redouté d'être les victimes d'empoisonnement. Or, les empoisonneurs hypothétiques ne sont pas des étrangers mais des proches voisins, et de membres de la famille. Les guérisseurs rwandais mentionnent que la motivation première de ces empoisonneurs est l'envie. <sup>10</sup> En effet, selon les guérisseurs, lorsqu'un membre de la famille ou un voisin est prospère, lorsqu'il a de belles vaches ou des champs plus fertiles, faute de lui ravir ses biens, il faut le faire empoisonner afin qu'il ne puisse pas jouir de ce qu'il a plus que les autres. Il faut faire en sortes que ce voisin prospère qui attise l'envie, ne puisse jamais connaître le bonheur ; lui, il faut s'arranger pour que son âme ne soit jamais en paix. Et lorsqu'on est voisin ou parent de cette personne que l'on envie, il faut être aux premières loges pour compatir à ses malheurs, afin qu'il ne vous soupçonne pas d'en être l'origine.

De plus en plus, la richesse première n'est plus le fait d'avoir des vaches mais des enfants intelligents car lorsque ceux-ci réussissent bien à l'école, ils sont promis à un avenir meilleur au point de s'élever au dessus de la masse paysanne, aussi bien eux-mêmes que toute leur famille. Par conséquent, l'empoisonnement des enfants est devenu la menace qui pèse le plus sur les familles. Pour Schoeck, l'envieux ne recherche pas toujours la possession des biens de la personne enviée. Ces biens peuvent ne pas lui être d'aucune utilité. Mais c'est de voir l'autre en tirer plaisir qui fait mal et déclenche le désir de détruire. <sup>11</sup>

En 1960, alors que les Hutu s'exercèrent à faire le « travail » sur les vaches des Tutsi, le désir n'était pas seulement de manger ces dernières,

mais de les frapper, de leur donner des coups de machettes partout, puis de les achever pour enfin les manger. Beaucoup de Hutu pauvres auraient pu prendre ces vaches, les élever et avoir plus tard du lait et du fumier pour leurs terres. Mais maltraiter ces animaux donnait plus de jouissance que d'en tirer matériellement profit.

### **Comment naît l'envie ?**

L'envie naît dans un contexte de comparaison sociale. On envie une personne à qui on peut se comparer : celui qui a partagé notre condition, qui nous était par ce fait égal, et qui pour une raison ou une autre nous dépasse aujourd'hui.<sup>12</sup> Il est plus facile d'envier une personne habitant son quartier ou sa colline qu'un étranger. La réussite de ce voisin nous submerge d'une gamme d'émotions : honte, humiliation, tristesse, dépression, colère, et une rage qui ne peut se calmer qu'à la destruction de l'autre. Greenleaf, Segal, et Smith, mentionnent que la personne envieuse considère la personne enviée comme étant responsable de cette rage, d'où la pulsion de la punir, de l'agresser sans la moindre culpabilité puisque l'envieux justifie sa colère comme légitime.<sup>13</sup> C'est donc la faute à la personne enviée, c'est elle qui n'est pas correcte, c'est elle qui déclenche cette animosité et en l'agressant, c'est comme si on posait un acte réparateur, une façon de rétablir la justice face à de telles humiliations.<sup>14</sup> Schoeck et Greenleaf notent que l'envie est plus complexe que d'autres états d'âme. Elle englobe une foule d'affects et d'attitudes ainsi que des réactions physiologiques telles que les palpitations cardiaques, la tension musculaire, la sécheresse de la bouche, des réactions gênées comme un silence soudain, un sourire forcé et une réaction qui trompe rarement : le grincement des dents.<sup>15</sup>

### **Les crimes de l'envie durant le génocide des Tutsi**

Les Hutu avaient plein de choses à envier aux Tutsi : le fait d'avoir été privilégiés et adulés par les Blancs, le fait d'avoir des troupeaux de vaches, animaux qui remplacèrent les houes et les chèvres comme monnaie d'échange et en particulier la dot, le fait de détenir les postes de commandes et de posséder de larges propriétés. Certes la majorité de Tutsi croupissait dans la misère comme un grand nombre de Hutu, mais ce que les Tutsi avaient de plus que les Hutu, y compris les Tutsi pauvres, ce fut la beauté physique. La beauté des Tutsi était tout particulièrement représentée par l'élégance de leurs filles et par la noblesse

de leurs traits, des traits fins comme ceux des Blancs avec un nez long, des lèvres minces, des mains fines et des belles jambes. Au contraire, le corps des Hutu était décrit comme grossier, trapu, ayant des traits négroïdes : nez épaté et lèvres épaisses. À cela s'ajoutait l'intelligence et la ruse chez les premiers et la stupidité chez les seconds.

L'élite hutu s'est vite débarrassée du complexe d'intelligence, et n'avait plus à envier matériellement les Tutsi. Mais le complexe de laideur est resté et a été habilement exploité durant le génocide. Si le Hutu riche et instruit pouvait posséder une femme tutsi par le mariage ou le concubinage, le Hutu ordinaire était condamné à regarder avec une distance respectueuse cette belle Tutsi, mince, élégante, et raffinée. Ses fantasmes sexuels à l'égard de cette femme, n'avaient aucune possibilité de se réaliser et restaient inassouvis. Durant le génocide, les autorités hutu allaient exploiter ces manques imaginaires en incitant les extrémistes hutu à posséder, humilier, violer et détruire cette femme tant convoitée, objet de désirs inassouvis, responsable de frustrations sexuelles refoulées. Beaucoup de femmes hutu, encouragèrent les miliciens à violer puis à tuer les femmes Tutsi. Landsman rapporte que de passage à Butare, au sud du pays, la célèbre ministre de la famille et des affaires sociales Pauline Nyiramasuhuko donna ordre aux miliciens de violer les femmes Tutsi avant de les tuer.<sup>16</sup> Mais certains miliciens déclarèrent plus tard qu'ils avaient tellement tué toute la journée qu'ils n'avaient plus l'énergie pour violer ces femmes et qu'ils se sont contentés de les brûler avec de l'essence fournie par la même ministre. Certaines femmes Hutu y compris Pauline Nyiramasuhuko, incitèrent même leurs propres fils à violer. Par ces viols, les femmes Hutu pouvaient enfin avoir l'impression d'être supérieures à ces femmes Tutsi qui les avaient tant humiliées en prenant leurs frères, et parfois leurs fils. En effet, durant le génocide, tout a été appliqué pour réparer cette injustice de la nature. Il fallait détruire ce qui pouvait rappeler la supériorité basée sur la beauté : mutiler le nez parce que les Tutsi sont censés avoir un plus beau nez que les Hutu, mutiler la bouche parce que les lèvres des Tutsi sont plus minces, couper à la machette les jambes des Tutsi afin de les réduire à la taille des courtes jambes des Hutu, couper les mains parce que les doigts des Tutsi sont plus longs, bref détruire totalement cette beauté tant enviée et à l'origine de l'humiliation des Hutu.

Les femmes hutu pouvaient se consoler par ce deuxième commandement du hutu qui stipule que : « Tout hutu doit savoir que nos filles Hutu sont plus dignes et plus consciencieuses dans leur rôle de femme,

d'épouse et de mère de famille. Ne sont-elles pas jolies, bonnes secrétaires et plus honnêtes ? »

Ce deuxième commandement illustre à quel point les Hutu avaient intériorisé leur complexe laideur par rapport aux Tutsi. Chaque fois qu'un Hutu épousait une femme Tutsi, c'était une gifle pour les femmes Hutu. Surtout quand ce Hutu était scolarisé et donc promis à un bel avenir. On peut comprendre le cri de désespoir de ce troisième commandement du Hutu : « Femmes Hutu, soyez vigilantes et ramenez vos maris, vos frères et vos sœurs à la raison ».

Les mariages interethniques majoritairement à sens unique à savoir homme hutu- femme tutsi ont été les pires humiliations pour les femmes hutu, car ces unions renforçaient le stéréotype selon lequel les filles tutsi étaient plus belles que les hutu. C'est donc avec amertume et envie que nombre d'entre elles célébrèrent les noces de leurs frères hutu. Et quand l'heure de la vengeance sonna, certaines femmes n'ont pas hésité à prêter main forte aux miliciens. Ces femmes arrogantes et voleuses d'hommes allaient payer le prix de leur insolence, le prix de leur beauté tant enviée et qui symbolisait la honte et la rancœur du Hutu.

Dans les premières heures du génocide, beaucoup de Hutu, principalement du sud et du centre du pays qui avaient épousé des femmes tutsi, furent massacrés pour avoir violé le premier commandement « femme tutsi tu n'épouserai ». Pauline Nyiramasuhuko, la ministre de la famille, sera la première femme à être accusée de crimes contre l'humanité pour son rôle dans les viols collectifs et les meurtres des femmes tutsi.<sup>17</sup>

### **La « libération » des femmes Tutsi ou les viols légalisés**

Au début des années 1990, un autre terme, à savoir « libérer » avait comme double sens « reprendre, se réapproprié quelque chose qui a été indûment pris, reprendre ses droits ». L'astuce du double langage est de prendre un terme et de l'investir d'un sens contraire, de sorte que seuls les initiés comprennent ce nouveau sens. Tout comme travailler voulait dire dans les faits tuer, « libérer » voulait dire violer quand appliqué aux femmes, et piller quand appliqué aux choses. « Libérer » revenait à reprendre ses supposés droits, à posséder les femmes qui furent pendant des décennies inaccessibles à la masse hutu. Selon cette perception tordue, il ne s'agissait donc pas ni de viol, ni de vol ; mais plutôt prendre un bien injustement interdit. Bref, les femmes tutsi étaient, à travers ce terme, réduites à des objets à confisquer. Curieusement, après la victoire sur les extrémistes hutu, alors que les nouveaux

conquérants se partageaient les maisons et les autres possessions des vaincus, la population généralisa le «kubohoza» (la libération) à la prise de possession des maisons et autres biens abandonnées par leurs propriétaires en fuite ou tués durant la guerre.

Ce détournement du sens des mots, cette perversion du discours, ces anti-phrases permettent de cacher aux étrangers la mise en place d'un plan d'extermination de l'ennemi. Comme le fait remarquer Lochak, une telle manœuvre permet de camoufler la dimension tragique et par conséquent de l'intégrer progressivement dans la vie ordinaire, autant des persécuteurs que des persécutés.<sup>18</sup> Effectivement, même aujourd'hui, lorsque les victimes parlent elles-mêmes de cette violence sexuelle subie, elles utilisent le terme «libération», «barambohoje».<sup>19</sup>

La beauté de la femme Tutsi était considérée comme l'arme secrète ayant permis aux Tutsi de dominer les Hutu durant des siècles.<sup>20</sup> Il fallait détruire cette arme ou voir les Hutu retomber dans la servitude.

Tout Hutu doit savoir qu'une femme Tutsi, où qu'elle soit, travaille à la solde de son ethnité tutsi. Par conséquent est traître tout Hutu qui épouse une femme Tutsi, qui fait d'elle sa concubine, sa secrétaire ou sa protégée.<sup>21</sup>

C'est le premier des dix commandements des Hutu. Il cible directement l'alliance entre l'homme Hutu et la femme Tutsi ! Au moment où les extrémistes Hutu commencèrent à dresser les listes des ennemis à abattre, et qu'ils passèrent à l'acte dans les minutes mêmes qui ont suivi l'écrasement de l'avion présidentiel, on peut imaginer la terreur qui secoua les milliers de Hutu qui avaient contracté des alliances matrimoniales avec les Tutsi, alliances connues de tout le monde dans ce pays densément peuplé où toutes les personnes de la colline ou du quartier se connaissent entre elles. Parmi les centaines des Hutu modérés haut-placés exécutés dans les heures et les jours qui suivirent, nombre d'entre eux avaient épousé des femmes Tutsi.

Face au drame rwandais, la question souvent posée est celle-ci : «comment se fait-il que des milliers de Hutu, toutes classes sociales confondues, aient massacré de sang froid leurs amis ; voisins et parents Tutsi par alliance ? » Est-ce la peur de représailles qui a poussé tant de monde à une collaboration aussi aveugle ? Ou est ce dû à la perversité de la nature humaine ?<sup>22</sup> On a un élément de réponse dans le commandement suivant.

Quatrième commandement : « ... est traître tout Hutu qui fait alliance avec les Tutsi dans les affaires, qui investit son argent dans une



entreprise d'un Tutsi, qui accorde aux Tutsi des faveurs dans les affaires (licence d'importation, prêts bancaires, parcelles de construction etc.) » Au déclenchement du génocide, des milliers de Hutu infidèles à la cause hutu étaient automatiquement désignés, car ils étaient connus pour brasser des affaires avec les Tutsi. Mais si la peur de représailles peut expliquer en partie le nombre excessivement important de collaborateurs, elle ne peut expliquer la violence, la cruauté et le sadisme des génocidaires à l'encontre de leurs victimes, dont l'une des manifestations est le viol des femmes Tutsi. Au même titre que le massacre des enfants, le viol des femmes constitue la destruction du présent et de l'avenir du groupe que vise un génocide.

Dans ce sens, Primo Levi, rescapé de l'Holocauste, décrit la violence génocidaire en ces termes : « Je crois que les années hitlériennes ont partagé leur violence avec beaucoup d'autres espaces temps historiques, mais qu'elles sont caractérisées par une inutile violence diffuse, devenue une fin en soi visant uniquement à créer de la douleur [...] ». <sup>23</sup> En poussant la violence à l'extrême, le persécuteur crée un gouffre, une distance infranchissable entre lui et sa victime. Cette mesure vise à effacer toute ressemblance entre lui et sa victime et rend le passage à la destruction physique plus facile. D'après Garapon « le crime contre l'humanité naît dans la perte de cette commune mesure des actions », <sup>24</sup> où le bourreau tient la victime à son entière disposition, comme un objet, une quelconque chose, sans valeur. C'est avec cette même intention de rendre moins qu'humain, que peut être classé le viol des femmes mais aussi d'hommes et d'enfants, lors du génocide perpétré contre les Tutsis du Rwanda.

### **Le viol : Un acte entouré de silence**

Selon plusieurs sources <sup>25</sup> au moins 250 000 femmes Tutsi auraient été violées durant le génocide. D'autres chercheurs estiment que 70% des femmes rescapées, que ce soit des fillettes de moins de 10 ans ou des femmes de plus de 60 ans, auraient été violées. On relate aussi le viol des hommes et des jeunes garçons mais leur estimation est incertaine. En réalité, l'ampleur des viols durant le génocide restera sans doute inconnue parce que pour plusieurs raisons, les victimes ne veulent pas en parler. Tout d'abord, la mentalité selon laquelle une femme violée est impure perdure, même si on reconnaît généralement qu'elle est victime d'une agression. Et comme le souligne Guenivet (2006), « Le corps, par les tabous qu'il incarne, est utilisé à des degrés différents par les forces

gouvernementales et les groupes paramilitaires qui y voient un outil de répression et d'oppression politique». Cette stigmatisation pousse les victimes à taire leur drame, et la honte ressentie les amène à se percevoir comme des damnées.<sup>26</sup>

L'ampleur du viol des femmes Tutsi n'est pas seulement stupéfiante par le nombre de victimes, elle l'est aussi par les procédés auxquels eurent recours les tortionnaires:

Le viol est précédé d'une phase de terreur, les miliciens forçaient les femmes à assister au massacre de leur famille. Puis d'une phase d'humiliation où parfois, un père, un frère ou un fils était forcé de violer une de ses proches. Cet inceste « sous la menace » permettait de détruire tout lien filial et participait au processus de déshumanisation par l'élimination des garde-fous sociaux et religieux. Arrive le viol, instant ultime lors duquel s'expriment toutes les frustrations sociales à travers le vocable « vous les Tutsis, vous avez toujours été fiers, maintenant, nous allons savoir quel goût vous avez » et la volonté « à tout prix » de pénétrer « l'autre » avec son sexe ou tout autre objet phallique. Alors seulement vient la destruction des moyens de reproduction, l'ablation des signes ethniques distinctifs, la poitrine, le nez, les doigts (que l'on garde comme trophée) et la mort qui vient presque comme un cadeau que l'on fait à la victime, une délivrance comparée aux souffrances qu'elle a endurées. Une mort qui parfois s'achète: de l'argent contre une balle plutôt que la machette.<sup>27</sup>

Totten mentionne également des cas où les tortionnaires introduisaient divers objets dans les organes génitaux de leurs victimes, leur coupaient les seins, ou éventraient celles qui étaient enceintes en jetant les fœtus aux chiens.

Il eut des viols collectifs, des femmes furent forcées de marcher nues en plein jour, on accoupla les femmes à des personnes atteintes de sida pour les contaminer, et pour humilier encore ces femmes, on les fit violer par les Batwa.<sup>28</sup> Quiconque étranger à la culture rwandaise aurait des difficultés à saisir l'importance de ce fait et la profondeur de l'humiliation qui est cachée derrière. Mais pour une femme rwandaise, avoir des rapports sexuels avec un homme de l'ethnie « Twa » est la déchéance totale. En effet, l'ethnie Twa était objet de discrimination des deux groupes majoritaires et toute proximité physique était exclue, fussent les salutations par le toucher.

La femme violée n'est pas seulement agressée dans ce qu'elle a de plus intime, elle est condamnée à la honte d'elle-même, à la honte de

son corps. C'est comme si le violeur habite son corps car elle ne peut plus se regarder, se toucher ou se laisser toucher sans penser à lui. Par ailleurs, le violeur garde une emprise sur elle en la réduisant au silence, car elle risque de revivre les détails les plus atroces du viol si elle décide de l'exposer au grand jour. Que ce soit au Rwanda ou ailleurs, la femme violée est souvent contrainte à choisir de taire le viol. Se taire parce que dévoiler revient à exposer sa pudeur et à raviver le traumatisme. Comment nommer une telle agression et la souffrance qu'elle engendre ? Quels termes utiliser ? Comment dénoncer un pareil crime tout en préservant ce qui reste du peu d'intimité lorsque le viol a été accompagné par des actes sadiques ? Quels faits ou propos pris dans les nombreux souvenirs douloureux la femme peut-elle rapporter, en particulier si elle est face à son bourreau, qui, par sa présence, rappelle et reproduit la vivacité de l'horreur ? Par ailleurs, comment se sentir épaulé face aux juges et aux avocats qui mènent l'instruction, enfermés dans la neutralité et les rituels exigés par leurs fonctions ! En effet, ceux qui font l'instruction sur ces crimes posent des questions et veulent des détails précis. Or, l'éducation et les coutumes n'encouragent pas à nommer certains de ces détails, tels que les organes génitaux, et encore moins les objets qu'on y a introduits. Demander à une femme violée de donner des précisions sur son drame provoque la honte chez la victime, cela peut déclencher la reviviscence du viol. Dans plusieurs rapports sur le drame des femmes violées, celles-ci soulignent qu'elles ont peur de s'exposer au mépris, aux jugements, à la condescendance, voire à la crainte de ne pas trouver de conjoint. C'est donc un secret lourd à porter, un secret que l'on a même peur de partager avec le meilleur des confidants. Certaines femmes violées ne veulent pas retourner dans leur village parce que tout le monde sait qu'elles y ont été violées et elles ne veulent pas croiser le regard des anciens voisins. De là, le dilemme de témoigner, car le faire équivaut à se livrer, à dévoiler le secret tant gardé. À titre d'exemple, un rescapé témoin du viol d'une rescapée, confiait son impossibilité à révéler l'entièreté de son expérience, car il ne pouvait évoquer cet épisode qui impliquait l'autre personne, alors que cette dernière avait choisi le silence. Du coup, ce n'est plus seulement la victime du viol qui est enfermée mais aussi ceux avec qui elle partage ce lourd secret.

Certes la société rwandaise reconnaît l'importance d'aider les victimes, de les écouter, de les soutenir. Mais cela ne signifie pas pour autant que les hommes soient sensibilisés et préparés, à tendre les bras aux femmes violées et à les accepter. Dans la tradition rwandaise, vivre

avec une conjointe violée est vécu comme humiliant notamment par peur des moqueries de la part des autres. De même, les enfants dont les mères ont été violées vivent dans la hantise que ce drame puisse être dévoilé, par crainte d'être l'objet d'insultes et de mépris de la part des autres. Toute la famille est donc condamnée à taire cet avilissement. Dans le cas d'une jeune femme, taire le viol lui donne l'espoir d'avoir des prétendants, s'ils sont tenus dans l'ignorance, non par désir délibéré de dissimuler un fait aussi important, mais par peur de blesser l'être aimé. Guenivet résume ainsi cette tragédie :

... quel avenir la paix offre-t-elle à ces femmes qui vivent cloîtrées dans un silence qu'on leur impose parce que rien ou presque n'est mis en place (...) au Rwanda ou ailleurs pour leur permettre de se reconstituer ? Aucune réponse à leur douleur, aucun suivi psychologique, aucune considération mais bien du mépris pour celles qui ont vécu « l'indicible ». Leurs bourreaux avaient raison de les laisser vivre en leur disant « tu es déjà morte ». Elles ne sont plus que des ombres d'elles-mêmes qui doivent se battre contre leurs fantômes, leurs peurs mais aussi la culpabilité inhérente à toutes les victimes de sévices sexuels. Quelles seront leurs chances d'accepter leurs enfants nés de ces viols, ces « enfants du mauvais souvenir » si elles n'ont pas la force de s'accepter elles-mêmes ? <sup>29</sup>

Certes, quelques thérapeutes et tout particulièrement l'AVEGA (association des veuves du génocide) font un travail remarquable pour aider quelques-unes de victimes, mais la majorité des femmes violées restent emmurées dans le silence. C'est donc un défi de taille auquel sont confrontés les intervenants car on ne peut atténuer une telle souffrance sans nommer le mal qui ronge, ce mal corrosif comme la rouille sur un métal enfoui dans le sol.

### **La femme Tutsi, une véritable obsession pour les Hutu durant le génocide**

Depuis l'indépendance du pays en 1962, le mariage hutu-tutsi a donné lieu à un métissage ethnique, au point que 40 ans plus tard, il fut quasiment impossible de trouver une famille tutsi n'ayant pas donné en mariage au moins une de ses filles à une famille hutu. On peut présumer que plusieurs de ces mariages furent le résultat d'un véritable amour. Mais dans d'autres cas, il y a lieu de penser que de nombreux Hutu riches, puissants ou scolarisés pouvaient enfin réaliser le

fantasme de posséder des femmes tutsi réputées plus belles que les femmes hutu. Du côté des Tutsi, le mariage ou le concubinage avec les Hutu au pouvoir leur permettait de sauver quelques membres de leurs familles de la discrimination et de l'exclusion sociale, en ayant accès à quelques places dans les écoles ou à la fonction publique pour contourner la politique de l'équilibre ethnique. L'armée rwandaise, qui était essentiellement hutu, était par contre strictement opposée au mariage mixte surtout lorsque celui-ci impliquait un officier hutu. Les mariages mixtes étaient également critiqués, aussi bien par les Hutu que par les Tutsi, ce qui ne favorisait pas l'harmonie au sein du couple. Très souvent, les belles-familles hutu acceptaient rarement les femmes tutsi, car perçues comme arrogantes ; et d'un autre côté la parenté tutsi exprimait un certain mépris à l'endroit des femmes qui étaient parties épouser des Hutu. Ces préjugés respectifs n'ont pas empêché la multiplication des mariages mixtes, d'autant plus que d'un groupe ethnique à l'autre, on faisait semblant qu'il n'y avait pas problème. Les Rwandais sont en général portés à taire des propos blessants, ce que certains qualifiaient de dissimulation. Mais c'est le prix à payer pour préserver un équilibre social dans un pays où les gens se côtoient quotidiennement et où le contexte social les force à se prêter une assistance mutuelle de façon régulière. En effet, même après le génocide, avec les horreurs qu'a connues le pays, beaucoup de gens continuent à faire comme s'ils ont toujours été de bons amis, voisins ou collègues. Aborder de front les conflits, reconnaître qu'il y a un malaise, évoquer des injustices, la discrimination ou le génocide, que ce soit à l'école ou au travail, demeure tabou.

## Conclusion

Le viol des femmes tutsi au Rwanda fut caractérisé par une multitude d'horreurs. Il fut utilisé comme arme ultime pour exterminer les Tutsi. Des milliers de femmes furent violées mutilées et enterrées dans les fosses communes ou jetées dans les latrines. Les miliciens rivalisèrent d'imagination pour venger la honte associée à leur infériorité par rapport aux Tutsi. Dans l'histoire moderne, le génocide des Tutsi du Rwanda est le plus grand crime de l'envie. L'historiographie devrait retenir qu'on fit porter aux victimes la responsabilité de ce crime, que les victimes contaminées par le VIH moururent sans soins alors que leurs bourreaux, nourris et logés eurent droit aux traitements. Le viol

des femmes a aussi donné lieu aux naissances de ce qu'on appelle les « enfants de la honte ». Ils sont par dizaines de milliers ostracisés par la société et sans véritable avenir. Si les signes de reconstruction physique sont bien palpables, voire impressionnants, la reconstruction psychologique des femmes violées et des enfants rescapés reste à faire.

## NOTES

- 1 Professeur, Département de psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières.
- 2 Université de Montréal, département de service social.
- 3 Université d'Ottawa, département d'éducation.
- 4 Centre Rebero de recherche et d'intervention en santé mentale.
- 5 S. Totten, "The Plight and Fate of Female during and following the 1994 Rwandan Genocide," in S. Totten, ed., *Plight and Fate of Women During and Following Genocide* (New Brunswick: Transaction, 2009).
- 6 Jean Hatzfeld, *Dans le nu de la vie. Récits des marais rwandais* (Paris: Seuil, 2000).
- 7 S. Mukasonga, *Inyenzi ou les Cafards* (Paris: Gallimard, 2006), 19.
- 8 Mélanie Klein, *Envie et gratitude et autres essais* (Paris: Gallimard, 1957).
- 9 Pour plus de détails voir Klein; Emmanuel Habimana et Line Massé, "Envy manifestations and personality disorders," *European Psychiatry* 15, no. 1 (2000): 15–21; Nicole Jeammet, *Le plaisir et le péché: Essai sur l'envie* (Paris: Desclée de Brouwer, 1998); Helmut Schoeck, *Envy: A Theory of Social Behaviour* (New York: Harcourt, Brace, and World, 1969).
- 10 Emmanuel Habimana, « Envie comme cause d'attribution des maladies mentales *ibitega* ». Thèse de doctorat en psychologie, Université du Québec à Montréal, 1989. Emmanuel Habimana et Michel Tousignant (2003). « Les pratiques de sorcellerie et les *Ibitega* au Rwanda: une étiologie de la psychose autour de l'envie », *Cahiers de psychologie clinique* 21, no. 2 (2003): 219–29.
- 11 Helmut Schoeck, *Envy: A Theory of Social Behaviour* (New York: Harcourt, Brace, and World, 1969).
- 12 Peter Salovey, "Social Comparison Processes in Envy and Jealousy," in J. Suls and T. A. Wills, eds., *Social Comparison: Contemporary Theory and Research* (Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum Associates, 1991), 261–86.
- 13 Victoria C.G. Greenleaf, *Envy: A Survey of Its Psychology and History* Fort Bragg (California: Cypress House, 2009); Hanna Segal, *Introduction to*

- the Work of Melanie Klein* (New York: Basic Books, 1975); et Richard H. Smith, "Envy and the Sense of Injustice," in P. Salovey, ed., *The Psychology of Jealousy and Envy* (New York: Guilford Press, 1991), 79–102.
- 14 Helmut Schoeck, *Envy: A Theory of Social Behaviour* (New York: Harcourt, Brace, and World, 1969).
- 15 Helmut Schoeck, *Envy: A Theory of Social Behaviour* (New York: Harcourt, Brace, and World, 1969); et Victoria C.G. Greenleaf, *Envy. A Survey of Its Psychology and History Fort Bragg* (California: Cypress House; Hanna Segal, 2009).
- 16 Peter Landesman, "A Woman's Work," *New York Times*, 15 September 2002.
- 17 African Rights, "Rwanda: Not So Innocent. When Women Become Killers" (1995), <http://www.africanrights.org/publications/Innocent895.pdf>.
- 18 D. Lochak, «La doctrine sous Vichy ou les mésaventures du positivisme», dans *Les usages sociaux du droit*, 251–85 (Paris: PUF, 1989).
- 19 D. Gishoma et Brackelaire. «Quand le corps abrite l'inconcevable. Comment dire le bouleversement dont témoignent les corps au Rwanda?» *Cahiers de psychologie clinique* 1, no. 30 (2008): 159–83.
- 20 Jean Pierre Chrétien, *Rwanda: Les médias du génocide* (Paris: Kathala, 1995); Karima Guenivet, «Femmes, les nouveaux champs de bataille», *Quasimodo* 9 (*Corps en guerre: Imaginaires, idéologies, destructions*, tome 2), Montpellier, 197–213.
- 21 Kangura, «Les dix commandements du Hutu», *Bimensuel indépendant* 6 (Déc. 1990): 6–8.
- 22 P. Zimbardo, *The Lucifer Effect: Understanding How Good People Turn Evil* (New York: Random House, 2008).
- 23 Primo Levi, *Les Naufragés et les rescapés: Quarante ans après Auschwitz* (Paris: Gallimard pour la traduction française, 1989), 104–5.
- 24 D'après A. Garapon, *Des crimes qu'on ne peut ni juger ni pardonner: Pour une justice internationale* (Paris: Odile Jacob, 2002), 128.
- 25 African Rights, Human Rights Watch, *Shattered Lives: Sexual Violence during the Rwandan Genocide and Its Aftermath* (New York: Human Rights Watch, 1996); Landesman, "A Woman's Work"; Françoise Nduwimana, *Le droit de survivre: Femmes, violence sexuelle et VIH/sida* (Montréal: Droit et démocratie, 2004); UNIFEM, "A Life Free of Violence Is Our Right!" *The UN Trust Fund to End Violence against Women: 10 Years of Investment* (United Nations Development Fund for Women, 2007).
- 26 African Watch.
- 27 Guenivet, «Femmes, les nouveaux champs de bataille», 200.
- 28 African Watch; Nduwimana, *Le droit de survivre*, 2004.
- 29 Guenivet, "Femmes, les nouveaux champs de bataille," 211.